



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
234	2007	09	18
	Y-A	M	D-J

Policy number and title:

**COMMISSIONER'S DIRECTIVE 708 –
SPECIAL HANDLING UNIT
(Formerly 551)**

What is new/changed?

In addition to updating and making minor changes to the policy, the roles and responsibilities of staff members involved with the Special Handling Unit (SHU) are clearly identified and enunciated. Content Guidelines are now being provided for the completion of case management reports on offenders being admitted to, maintained in or transferred from the SHU. Mental health assessments will now normally be completed on offenders in the region in which they resided prior to their transfer to the SHU. An annual mental health assessment is to be completed on all offenders who continue to reside at the SHU one year after their formal admission to the SHU. Expectations regarding the content of Management Plans are outlined as is the protocol to be observed during interviews of offenders by the National Advisory Committee.

As Institutional Reintegration Operations is the policy holder for the Special Handling Unit, it was determined that the most appropriate place for the CD would be within the 700 series, along with other case management policy CDs. The CD has therefore been renumbered from 551 to 708.

Why was the policy changed?

CD 551 (708) was amended and updated as a result of recommendations from a November 2005 Audit of the SHU by the NHQ Performance Assurance Sector. The policy was also amended to provide for consistency in the manner in which case management reports are completed.

Numéro et titre de la politique :

**DIRECTIVE DU COMMISSAIRE N° 708 –
UNITÉ SPÉCIALE DE DÉTENTION
(Anciennement 551)**

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

Outre la mise à jour et des modifications mineures apportées à la politique, les rôles et les responsabilités des membres du personnel qui s'occupent de l'Unité spéciale de détention (USD) sont clairement définis et énoncés. La directive comprend maintenant des lignes directrices sur le contenu des rapports portant sur la gestion des cas des délinquants admis ou maintenus à l'USD, ou encore transférés de cette unité. En règle générale, l'évaluation de la santé mentale sera effectuée dans la région de départ avant le transfèrement du délinquant à l'USD. Un an après leur admission officielle à l'USD, tous les délinquants qui y sont gardés subiront une évaluation annuelle de la santé mentale. Enfin, on précise les attentes concernant le contenu des plans de gestion ainsi que le protocole à suivre lors des entrevues avec les délinquants, tenues par le Comité consultatif national.

Étant donné que les Opérations de réinsertion sociale en établissement sont responsables de la politique relative à l'Unité spéciale de détention, il a été déterminé que la directive du commissaire devrait faire partie de la série des DC 700, c'est-à-dire avec les autres DC relatives à la gestion des cas. La directive du commissaire a donc été renumérotée, elle est passée du numéro 551 au numéro 708.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

La DC 551 (708) a été modifiée et mise à jour pour donner suite aux recommandations formulées dans le cadre de la vérification de l'USD, exécutée par le Secteur de l'évaluation du rendement de l'AC en novembre 2005. Les modifications visent également à assurer une certaine uniformité dans la façon de remplir les rapports sur la gestion des cas.

How was it developed?

The revision was completed after consultation with the affected parties and stakeholders, including the Office of the Correctional Investigator, all CSC regions, NHQ and Legal Services.

Expected cost?

No additional costs are anticipated.

Other impacts?

None identified.

Contact:

Lee Redpath
Manager
Institutional Reintegration Operations

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

La politique a été révisée à la suite de consultations menées auprès des parties intéressées et des intervenants, y compris le Bureau de l'enquêteur correctionnel, toutes les régions du SCC, l'AC et les Services juridiques.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun coût additionnel n'est prévu.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

Personne-ressource :

Lee Redpath
Gestionnaire
Opérations de réinsertion sociale en établissement

CONTACT : Correctional Operations and Programs /
Opérations et programmes correctionnels

TEL./TÉL. : (613) 995-4957